

## PROLONGEMENT DE LA DATE LIMITE POUR ENLEVER LES ABRIS TEMPO



Étant donné la présence encore importante de neige et de glace sur le territoire, la Ville de Macamic prolonge la date limite pour l'enlèvement des abris d'auto amovibles jusqu'au lundi 20 mai 2019.

*Nous vous rappelons cependant, qu'en temps normal, la date limite est le 1<sup>er</sup> mai de chaque année et qu'il faut enlever l'abri complètement, soit la toile et la structure.*

S.V.P., veuillez partager.

**Source : Annick Gaudet, inspectrice municipale**